

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mhitti-csslaval-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/b1acb84937522feb82f467c2)

<https://www.cadre21.org/membres/b1acb84937522feb82f467c2>

Date d'obtention : 2025-09-29 17:59:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les intervenants scolaires sont les premiers acteurs dans une situation de sextage. La trousse décrit bien les étapes à suivre afin de s'assurer que la victime soit en sécurité pour ensuite contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis plus informée des étapes à suivre dans une situation de sextage. En contactant ma direction, je pourrais appliquer le protocole SEXTO dans l'école secondaire où je travaille.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De rester le plus neutre possible dans les questions à lui poser tout en demeurant empathique.